

ARRETE N° 2020-94

Portant désignations à la commission
communale des taxis et voitures de petite
remise

Le Maire de la commune de Châtelleraut,

VU le procès verbal en date du 28 mai 2020, relatif à l'élection du Maire et des adjoints,

CONSIDERANT la nécessité, pour le bon fonctionnement de la commission communale des taxis et voitures de petite remise, de désigner un président et un vice-président,

A R R E T E

ARTICLE 1 : **M. Michel FRESNEAU** et **M. Gilles MAUDUIT** sont respectivement désignés président et vice-président de la commission communale des taxis et voitures de petite remise.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtelleraut, le 25 JUIN 2020

Le Maire


Jean-Pierre ABELIN
